



Compte-rendu de la CAPL n°1 du 07 novembre 2019

Sélection par liste d'aptitude au grade d'inspecteur Année 2020

Déclaration des élu(e)s CGT

Monsieur le Président,

Nous profitons de cette CAP pour dénoncer une nouvelle fois la mise en pièces de la DGFIP :

- Suppression massive des trésoreries ;
- Suppression ou fusion de services de gestion (SIE, SIP, SPF, PCE, etc) ;
- Création de points d'accueils dont la pérennité n'est même pas garantie, avec des personnels sous-formés, et possiblement contractuels : autrement dit un service public au rabais et sur la sellette.

Avec la destruction du réseau se conjugue la dénaturation des missions :

- Rupture de la chaîne comptable
- Privatisation de la gestion du numéraire et des encaissements vers les buralistes et la FDJ,
- Création d'une agence du recouvrement fiscal et social, projet d'une agence du contrôle des entreprises par l'État, Loi Essoc et relation de confiance qui visent à transformer le vérificateur en conseil des entreprises.

4 800 suppressions supplémentaires d'emplois sont programmées d'ici 2022, alors qu'a minima pour la CGT, 30 000 emplois supplémentaires devraient être créés en urgence, pourvus par des recrutements statutaires prenant en compte les départs à la retraite.

L'affectation nationale des agents au département sera généralisée en 2020, facteur d'insécurité pour les personnels mutés.

Ajoutons le projet de transfert des missions transverses, jusqu'aux RH, sous l'autorité des préfets (aujourd'hui 4 départements partiellement expérimentateurs), et c'est le développement assuré de la mobilité contrainte.

Le nouveau réseau de proximité, malgré la volonté de la DG de développer le travail à distance, pourra induire des trajets supplémentaires. Les conséquences pour l'organisation de la vie privée des personnels pourront être d'envergure ; quant à l'empreinte environnementale...

Par ailleurs, le pouvoir exécutif n'entend toujours pas augmenter nos salaires en 2020 et sans doute pas davantage en 2021 et 2022. Les conséquences du gel interminable de la

valeur du point d'indice et de l'absence de mesures générales étaient déjà préoccupantes ; elles deviennent à présent catastrophiques.

Enfin, à la trappe les CAP de mutations, de tableaux d'avancement ou de listes d'aptitude à compter de 2020 ! Les élus ne pourront plus préparer la défense des dossiers et vérifier l'application des règles afin qu'aucun agent ne soit lésé.

C'est dans ce contexte de démantèlement de notre administration et de casse des droits et garanties des agents que se tient la CAPL qui nous réunit aujourd'hui.

En ce qui concerne l'ordre du jour, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée**, car il constitue le meilleur rempart contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude**.

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote CONTRE de la CGT reflétera l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

Compte-rendu

La CAPL qui s'est tenue le 07/11/2019 devait examiner 50 candidatures pour 1 potentialité de promotion concernant la DRFIP 35 (85 potentialités au niveau national).

Sur ces 50 candidatures, 2 ont été classées en « excellent » et 46 en « très bon ».

La qualité des candidatures a été soulignée par les représentants de la direction en début de séance et des précisions apportées sur la méthode de sélection :

- fin du principe de l'intercalage « un agent FF/un agent FGP » qui était appliqué localement dans le 35
- importance accordée aux parcours diversifiés des candidats qui témoigne de leur adaptabilité

L'évaluation professionnelle ayant une grande importance dans les critères retenus par la direction, nous invitons tous les agents à être très attentifs à leurs appréciations, à l'avis sur l'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, à leur profil croix. Les élus et militants CGT sont à votre disposition, n'hésitez pas à nous consulter.

Après débat, les agents classés dans la catégorie « excellent » sont :

1 - M. Pascal GUIGO

2 - Mme Lydie COUDRAY

Conformément à ce qui était annoncé dans la déclaration liminaire, les élu.e.s CGT ont voté contre les propositions de la direction, bien que reconnaissant la qualité des dossiers des agents retenus.

Question abordée en fin de séance :

Les inspecteurs stagiaires en formation au titre de l'année 2019-2020 ont été pré-positionnés géographiquement dans les directions locales.

Les directions concernées ont donc adressé aux intéressés une liste des services et affectations géographiques proposés, sachant que le bloc fonctionnel dévolu à un inspecteur stagiaire à l'enfip découle automatiquement du service au sein duquel il aura été positionné.

La DRFIP 35 accueillera donc 6 inspecteurs stagiaires à compter du mois de mai 2020 dont 2 en bloc fonctionnel foncier (publicité foncière ou cadastre) et 4 en bloc fonctionnel généraliste (gestion fiscale, contrôle fiscal, gestion publique locale ou gestion publique de l'État).

(Un 7ème inspecteur stagiaire arrivera également dans le 35 en qualité de contractuel handicapé).

Les fiches de vœux doivent être retournées à la DRFIP 35 le 08/11/2018 et les stagiaires connaîtront leur positionnement au plus tard le 18/11/2019.

Un « temps d'échange » avec les organisations représentatives des personnels est prévu en semaine 46.

Dans ce contexte, n'hésitez pas à nous consulter.

Les élu.e.s CGT :

Christelle LE BIDEAU